

Aufzeichnung des Vorstehers des Departements des Auswärtigen, N. Droz

Berne, 12 juin 1889

M. de Bülow m'a fait demander par carte à quelle heure de la matinée je pourrais le recevoir. Je lui ai fixé 11 heures. Il m'a dit être chargé de me lire une dépêche¹ relative non point à l'affaire Wohlgemuth en elle-même, mais aux questions de principe qu'elle soulève, et de m'en laisser copie. Cette lecture faite il m'a remis la copie en question.

Je me suis borné à lui répondre: J'en ferais part au Conseil fédéral.

Il m'a alors parlé des nouvelles publiées par la bulletin du *Bund* d'hier, entre autres, et qui sont inexactes. Je lui ai répondu que nous n'avions fait aucune communication directe à la presse, que c'était le résultat des bruits qui ont circulé dans les couloirs de l'Assemblée.

Enfin, il m'a demandé s'il se produirait une interpellation dans les Chambres. Je lui ai répondu qu'hier le Conseil fédéral n'avait pas encore jugé le moment venu de nantir les Chambres, mais que la situation pouvait se modifier d'un instant à l'autre. — *M. de B[ülow]* est parti.

M. de Hamburger s'est fait annoncer immédiatement après. Il m'a dit en entrant: J'ai la tâche fort désagréable et à laquelle j'ai résisté de toutes mes forces de venir appuyer auprès de vous les démarches de *M. de Bülow*. J'espérais que cela me serait épargné, mais il y a ordre de l'Empereur, et je dois m'exécuter.

Je dois d'abord vous faire remarquer que je me suis refusé à une démarche collective pour laquelle *M. de Bülow* a insisté vivement. J'ai voulu venir seul pour vous parler librement. En second lieu, je vous fais remarquer que je ne viens vous faire qu'une communication verbale. Avant-hier, on m'avait télégraphié de vous laisser copie de la dépêche du 23 Mars², dont je vous ai parlé une fois à titre tout à fait personnel, mais hier j'ai reçu l'ordre de ne vous faire qu'une communication de vive voix. Si vous dési-

1. *Nicht ermittelt.*

2. *Nicht abgedruckt.*

rez toutefois relire cette dépêche la voici. Je ne vous la lis pas, et vous me la renverrez un de ces jours. M. Bülow est fort peu content de la manière dont je fais ma démarche; il le télégraphiera à M. de Bismarck, qui sera furieux contre moi, mais cela m'est parfaitement égal.

D'après mes instructions, je suis chargé de vous dire que si nous nous associons à la démarche de l'Allemagne, c'est uniquement pour la question de principe, parce que nous envisageons que vous avez quelque chose à faire pour une meilleure surveillance des éléments subversifs, mais nous ne nous associons en aucune manière aux griefs allemands dans l'affaire Wohlgemuth. Je suis chargé expressément de vous faire remarquer que «plus soucieux et plus respectueux des lois de votre pays, le représentant de la Russie a toujours pu accomplir chez vous sa mission sans encombre.» Nous vous remercions sincèrement de tout ce que vous avez fait contre les menées subversives, et nous désirons que vous fortifiez vos mesures afin que vous ne donniez plus ni occasion ni prétexte aux réclamations du dehors.

Je lui ai répondu que j'appréciais vivement la différence et la délicatesse des procédés employés par M. de Hamburger pour cette communication. Je lui ai fait remarquer que la dépêche du 23 mars se rapportait à une situation qui n'est plus du tout la même qu'aujourd'hui, attendu qu'alors le Tsar et le cabinet russe étaient sous le coup de fausses nouvelles répandues sur l'affaire des bombes à Zürich³ et sur la manière dont l'enquête était dirigée, tandis qu'aujourd'hui M. de Hamburger peut nous rendre le témoignage que cette affaire n'avait heureusement pas la gravité qu'on y attribuait, que l'enquête a été dirigée avec le plus grand zèle et le plus grand soin et que le Conseil fédéral avait sévi énergiquement. J'ai relevé que nous avons toujours montré une très ferme volonté de réprimer toutes les menées qui pourraient nuire à la tranquillité d'autres pays et que nous préparions de nouvelles mesures dans ce but. Je lui ai rappelé que nous demandions de la Russie dans notre dernière note verbale, de nous aider en réformant son système de passeports. J'ai fait ressortir que le droit d'asile n'était pas en cause ici, attendu que les socialistes allemands aussi bien que les nihilistes russes sont chez nous en vertu des traités d'établissement, argument qui a vivement impressionné M. de Hamburger. Enfin, je lui ai dit que toutes les mesures que nous avons prises et que nous prendrions encore ne procédaient pas d'un devoir spécial que nous impose notre neutralité, mais du devoir qu'à tout Etat, qu'il soit neutre ou non, de veiller à ce que son territoire ne serve pas de repaire d'où l'on dirige des actes hostiles contre des pays amis.

M. de Hamburger m'a vivement remercié de cette réponse. Il m'a dit que depuis des semaines il écrivait dans le même sens à Petersbourg, mais qu'il était heureux de pouvoir le faire maintenant avec plus de détails et comme venant de l'autorité fédérale. Il ne doute pas que ma réponse si amicale et si concluante satisfera pleinement à Petersbourg et que le cabinet russe ne se laissera pas entraîner dans une seconde action diplomatique de ce genre. «Mais prenez bien vos précautions, a-t-il dit en terminant, vous avez de bons amis qui vous rendent justice, mais vous avez aussi de terribles ennemis qui saisiront tous les prétextes pour vous nuire. Fortifiez votre police politique, veillez aussi en particulier à ce que les publications faites chez vous ne prêchent pas impunément la révolte et l'anarchie dans les autres pays. C'est un bon ami de vous qui vous donne ce conseil. Et souvenez-vous toujours que si on vous a

3. *Vgl. Nr. 402, Anm. 1.*

12. JUNI 1889

911

beaucoup calomnié à Petersbourg, je sais par quel canal, vous avez aussi de chauds défenseurs qui vous rendent justice, sans vous dissimuler que vous avez aussi des côtés faibles que dans votre intérêt, vous devez vous appliquer à corriger.»

Nous avons encore échangé divers propos sur le ton le plus amical. M. de Hamburger m'a dit que M. Seiller viendrait demain me faire une même communication au nom de l'Autriche, qui ne s'est jointe à l'action commune qu'à cause de l'ajournement du traité d'extradition.